

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2362

25 septembre 2013

SOMMAIRE

Acord International S.A.	113368	Eugénie Patri Sébastien EPS	113334
Airboxlab S.A.	113366	Eurokrono S.A.	113332
American Capital Acquisition Investments S.A. - Société anonyme de titrisation ..	113345	Europa Luxco II S.à r.l.	113334
ArcelorMittal Belval & Differdange	113337	Europa Luxco I S.à r.l.	113334
Arconas Luxembourg S.à r.l.	113335	European Retail Income Venture S.C.A.	113335
Armout S.A.	113348	European Retail Investment Holding II S.à r.l.	113341
Auhold S.à r.l.	113356	European Retail Venture S.A.	113335
Aurec Capital EU	113338	Euroports Benelux S.A.	113335
AVR Luxembourg S.à r.l.	113330	Euroports Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l.	113336
BioAmber International S.à r.l.	113373	E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l. .	113332
Circle Link S.à r.l.	113330	Eversholt Investment Group (Luxem- bourg) S.à r.l.	113336
CLdN Lignes S.A.	113340	Ex-d S.à r.l.	113336
DB Re	113330	Fendi S.A.	113376
Décolampe S.à r.l.	113331	Ferrosan Medical Devices Holding S.à r.l.	113373
Double G Investments	113330	Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.	113376
DPE Luxemburg, S.à r.l.	113330	Financière Forêt S.à r.l.	113376
DUHR Frères S. à r.l.	113331	Frostbite I S.à r.l.	113376
EB8 Mixer S.à r.l.	113337	Hackett S.à r.l.	113332
Ecres	113337	High Street Oxford (Luxembourg) S.à r.l.	113333
Edifice Capital Partners S.C.A.	113332	Indianapolis S.A.	113336
EIG Sete Holdings S.à r.l.	113337	JT International Luxembourg S.A.	113331
EIG Sete Parent S.à r.l.	113338	Knight Estate S.C.A.	113334
Elikonos JEREMIE GP	113333	Lagon Bleu S.A.	113339
Elix Holdings Management S.à r.l. & Part- ners S.C.A.	113333	Repco 21 S.A.	113345
EPI Highgate GP 3 S.à r.l.	113338	Saim S.A.	113376
EPI Highgate S.à r.l.	113338	Simple Global SA	113341
EPI Oakwood Holding S.à r.l.	113339	Taiko S.A.	113341
EPISO Titan Berlin GP Partnership S.C.S.	113339	Zouk SOL S.à r.l.	113342
EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.C.S.	113340		
EPI Walk Germany S.à r.l.	113339		
ESIM S.A.	113340		
ETMF IIB S.A.	113340		

AVR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 113.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109781/10.

(130133154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Circle Link S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109881/10.

(130134029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Double G Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 108.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109970/10.

(130134319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

DPE Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 172.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Anke Jager.

Référence de publication: 2013109983/10.

(130133899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

DB Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 53.295.

Herr Günter Dröse legt mit Ablauf des 31. Juli 2013 sein Mandat im Verwaltungsrat der DB Re S.A. nieder.
Der Verwaltungsrat der DB Re setzt sich somit ab dem 01. August 2013 wie folgt zusammen:

Herr Ernst Wilhelm CONTZEN

geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Bestellt bis zur Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Frau Valerie ALEXANDER

geschäftsansässig in 1, Great Winchester Street, Gebäude Winchester House, GBEC2N 2 DB London.

Bestellt bis zur Generalversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Frau Marleen VAN MALDEREN

geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Bestellt bis zur Generalversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird

Herr Klaus-Michael VOGEL

geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Bestellt bis zur Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Herr Dirk WEGENER

geschäftsansässig in Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt. Bestellt bis zur Generalversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013112048/25.

(130135754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

DUHR Frères S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 25, rue de Niederdonven.

R.C.S. Luxembourg B 112.907.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013109984/10.

(130133641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Décolampe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 11, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 81.817.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013112049/13.

(130136583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

JT International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.197.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 juin 2013:

- d'accepter la démission de Monsieur Coen VAN DER POEL en tant qu'administrateur et président de la société avec effet au 17 mai 2013,

- de nommer avec effet au 28 juin 2013, Monsieur Zbigniew PISZCZEK, né le 25 juin 1957 à Wadowice, Pologne, ayant pour adresse privée 4, Allée du Carmel, L-1354 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2013.

L'assemblée a également décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Bertrand Tamisier, ayant son adresse professionnelle au 1, rue de la Gabelle, CH-1211 Genève 26,

- Monsieur François Dugast, ayant son adresse professionnelle au 1, rue de la Gabelle, CH-1211 Genève 26,

- Madame Isabelle Campani, ayant son adresse professionnelle au 1, rue de la Gabelle, CH-1211 Genève 26,

et du réviseur d'entreprises agréé, DELOITTE AUDIT S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 67895 jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2013.

D'autre part, il résulte également des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 juin 2013:

- que Monsieur Zbigniew PISZCZEK, ayant son adresse privée au 4 Allée du Carmel, L-1354 Luxembourg, a été nommé comme président du conseil d'administration, jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013112315/29.

(130136091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.252.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013109985/10.

(130134201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Hackett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.403.563,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 171.735.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance

En date du 30 juillet 2013 le Conseil de Gérance de la Société a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 5, Rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013112205/16.

(130136763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Edifice Capital Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109988/10.

(130133197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Eurokrono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.573.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 juillet 2013 que:

- la cooptation de M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, au poste d'administrateur en date du 18 avril 2013 en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, a été ratifiée;

- les mandats des administrateurs sortants:

* M. Diego COLOMBO, expert-comptable, Administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso;

* M. Lionello FERRAZZINI, économiste, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso;

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg; ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes sortant:

* C. CLODE & SONS (IRELAND) LTD, avec siège social au 7th Floor, Hume House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande; sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Par ailleurs, il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire en date du 19 juillet 2013 que M. Diego COLOMBO a été reconduit en tant qu'Administrateur-délégué de la société pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013112109/25.

(130136401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Elikonos JEREMIE GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Anke Jager.

Référence de publication: 2013109992/10.

(130133896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109993/10.

(130134003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

High Street Oxford (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.453.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 18 mars 2013

En date du 18 mars 2013, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Fernando BATISTA, né le 11 décembre 1969 à São Paulo, Brésil, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 12 juin 2013

En date du 12 juin 2013, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016:

* Monsieur Ailton BERNARDO, gérant

* Monsieur Gian-Paolo CORSETTI, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

High Street Oxford (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013112207/24.

(130135947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Eugénie Patri Sébastien EPS, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.049.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109997/10.

(130133050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Europa Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.020.428,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109998/10.

(130133660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Europa Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 953.303,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109999/10.

(130133757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Knight Estate S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 128.379.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 juillet 2013

Nomination des Commissaires («Membres du Conseil de Surveillance») suivants:

- Monsieur Jean-Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- Monsieur Christophe MOUTON, né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- Monsieur Manuel BORDIGNON, né le 04/06/1969 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Reconduction du mandat du Commissaire («Membre du Conseil de Surveillance») suivant:

- Monsieur Jean-Christophe CHOPIN, né le 26/12/1964 à Saint-Handé (France), demeurant au 101, Route Suisse, CH-1296 Coppet, Suisse.

Les mandats des Commissaires arriveront à échéance lors de V Assemblée Générale Annuelle de 2019.

Transfert du siège social de son adresse actuel au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, à sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

KNIGHT ESTATE S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013112335/26.

(130136332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

European Retail Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Income Venture S.C.A.

Référence de publication: 2013110001/10.

(130133269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

European Retail Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Venture S.A.

Référence de publication: 2013110002/10.

(130133714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Euroports Benelux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.031.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick Biesdorf.

Référence de publication: 2013110003/10.

(130134198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Arconas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.093.

EXTRAIT

Le conseil de gérance du 12 juillet 2013 a décidé de transférer le siège social de la Société du 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'adresse de l'associé suivant a changé:

Arconas International Limited, associé de la Société, 33, St. Barbara Bastion, M - VLT 1961 Valletta est dorénavant domiciliée: Tower Business Centre, Second Floor, Office 217, Tower Street, Swatar BKR 4013, Malte.

L'adresse des gérants suivants a également changé:

Monsieur Jean-Benoît Lachaise, gérant de la Société, 15, rue de Barendall, L-8212 Mamer est dorénavant domicilié: 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Matthias Jenzer, gérant de la Société, 73D, Laubisrüttistrasse, CH-8713 Uerikon est dorénavant domicilié: 23, Stockerstrasse, 8002 Zurich, Suisse.

Monsieur Christian Baillet, gérant de la Société, 29, Boulevard d'Autheuil, F-92100 Boulogne, France est dorénavant domicilié: Chalet Amalia, Grünbühlstrasse 2, CH-3782 Lauenen, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112933/22.

(130137724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Euroports Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.212.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick Biesdorf.

Référence de publication: 2013110004/10.

(130134158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Eversholt Investment Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.116.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2013110006/10.

(130133299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Ex-d S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013110008/10.

(130133182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Indianapolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 144.834.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 1^{er} août 2013

Siège social

L'assemblée décide de fixer avec effet immédiat le siège social de la Société au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Conseil d'administration

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique Monsieur Christophe Laguerre, né le 26 mai 1964 à Saint-Mard (Belgique), domicilié au 115, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs Alexis DE BERNARDI, Regis DONATI, et Jacopo ROSSI.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013 qui se tiendra en 2014.

Commissaire aux comptes

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Dimest S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B176670 en remplacement de Monsieur Robert REGGIORI commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013 qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112288/24.

(130135936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

EB8 Mixer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 125.058.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paul Clarke.

Référence de publication: 2013110013/10.

(130133307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Ecres, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Industrie, Parc Ecostart.

R.C.S. Luxembourg B 54.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013110016/10.

(130133625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

EIG Sete Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 166.120.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013110022/10.

(130134182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

ArcelorMittal Belval & Differdange, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.983.

Changements au niveau du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 21 juin 2013 a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Michel DENGLER, administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Gérard FERGUSON, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, comme membre du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Jean-Michel DENGLER. Monsieur FERGUSON achèvera le mandat de Monsieur DENGLER qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en 2014.

La cooptation de Monsieur Gérard FERGUSON est sujette à ratification par la prochaine Assemblée générale.

Changement au niveau des délégués à la gestion journalière

Suite à la démission de Monsieur Jean-Michel DENGLER en tant qu'administrateur, ce dernier n'est plus administrateur-délégué.

Le Conseil d'administration du 21 juin 2013 a nommé Monsieur Roland BASTIAN, avec adresse au Site de Belval, L-4008 Esch-sur-Alzette, délégué à la gestion journalière. Dorénavant, la gestion journalière sera assurée par Monsieur Roland BASTIAN et Monsieur Jean-François LIESCH.

113338

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013112932/23.

(130137957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

EIG Sete Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 167.466.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013110023/10.

(130134359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

EPI Highgate GP 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.150,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110031/10.

(130134053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

EPI Highgate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.411.700,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 119.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110032/10.

(130134125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Aurec Capital EU, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 176.263.

EXTRAIT

Par résolution de l'associé unique en date du 2 juillet 2013, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société a été transféré du 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. Monsieur Christophe Gaul, né le 3 Avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Désormais, les gérants de la Société sont donc les suivants:

- Yonit Tzadok-Nordenberg, gérant;
- Christophe Gaul, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013112974/22.

(130137567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

EPI Oakwood Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110033/10.

(130134005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

EPI Walk Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.755.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110034/10.

(130134001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

EPISO Titan Berlin GP Partnership S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110035/10.

(130134136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Lagon Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.182.

*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est réunie au siège social 217 route d'Esch
L-1471 Luxembourg, le 05 août 2013 à 14h30*

Délibérations

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Serge Atlan, de son mandat d'administrateur, à compter de ce jour.
2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Denis Mingarelli, de son mandat d'administrateur, à compter de ce jour.
3. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de la société S.F.D. Sàrl, immatriculée au RCS B122811, siège social 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur, à compter de ce jour.
4. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de la société RIS Cie S.A., RCS B138374, de son mandat de Commissaire aux Comptes, à compter de ce jour.

5. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Serge Atlan, de son mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière, à compter de ce jour.

A l'issue de cette assemblée, le Conseil d'administrateur est composé des personnes suivantes:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013113351/25.

(130137238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110036/10.

(130133051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

ESIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESIM S.A.

Référence de publication: 2013110042/10.

(130134280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

ETMF IIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 74.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ETMF IIB S.A.

Référence de publication: 2013110048/10.

(130134050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

CLdN Lignes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 73.465.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2013

«The General Meeting decides to elect Mr Christian Cigrang, Mr Michel Cigrang, Mr Jozef Adriaens, Mr Michel Jadot, Mr Frank van Bellinghen, Mr Alexis Vermast, Mr Kristof Wuytack and Mr Gary Walker until the next annual general meeting of shareholders. The General Meeting also decides to re-elect BDO-audit for another year until the next annual general meeting of shareholders.»

Traduction libre

«L'Assemblée Générale décide de nommer Messieurs Christian Cigrang, Michel Cigrang, Jozef Adriaens, Michel Jadot, Frank van Bellinghen, Alexis Vermast, Kristof Wuytack et Gary Walker comme administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire. L'Assemblée Générale décide aussi de renommer BDO-audit pour une année jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire.»

Informations relatives à l'adresse des nouveaux mandataires:

Mr. Adriaens Jozef, Administrateur d'entreprises, 85 Route de Longwy, L-8080 Bertrange

Mr. Alexis Vermast, Administrateur d'entreprises, 29 Rue Nicolas Margue, L-4979 Fingig

Mr. Kristof Wuytack, Administrateur d'entreprises, 77 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Jozef Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013113068/24.

(130137770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

European Retail Investment Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Investment Holding II S.à r.l.

Référence de publication: 2013110058/10.

(130133771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Taïko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 157.498.

L'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2013 a décidé:

1. De nommer M. Claude Meiers, administrateur de sociétés, 49 rue de Dahlem L-4997 Schouweiler (adresse privée), en qualité de Président du Conseil d'administration, avec effet le 12 juillet 2013 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014.

2. D'accepter la démission de M. Ricardo Portabella, administrateur de sociétés, 38 Chemin du milieu CH-1245 Col-longe Bellerive (adresse privée), de ses fonctions d'administrateur, de Président et d'administrateur délégué avec effet le 12 juillet 2013.

3. De nommer Mme Caridad Rodriguez, administrateur de sociétés, 16 rue des Contamines CH-1206 Genève (adresse professionnelle), en qualité de nouvel administrateur avec effet le 12 juillet 2013 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

4. De nommer M. Rafael Jiménez López, administrateur de sociétés, Paseo de Gracia 42, 1^o, 2a E-08007 Barcelone (adresse professionnelle) en qualité de second administrateur délégué avec effet le 12 juillet 2013 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2013.

TAIKO S.A.

Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2013113618/25.

(130137538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Simple Global SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 138.073.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am sechzehnten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SIMPLE GLOBAL S.A., mit Sitz in Luxemburg, R.C. Luxembourg B 138.073, gegründet durch eine Urkunde von Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 31. März 2008, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 1214 vom 22. Mai 2008 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch eine Urkunde des Notars Karine REUTER, mit dem Amtssitz in Petingen, am 5. Juli 2013, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Raymond THILL, "maître en droit", mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Frau Corinne PETIT, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Marilyn KRECKE, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die achzigtausend (80.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25), welche das gesamte Kapital von ein hunderttausend Euro (EUR 100.000,-) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll zusammen mit den Vollmachten, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigelegt.

II.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgenden Punkt umfasst:

1. Änderung der Satzung der Simple Global S.A. in Bezug auf die von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien.
2. Änderung von Artikel 6.1 der Satzung: "Die Aktien lauten auf den Namen."
3. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Artikel 6.1 der Satzung wird abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben: "Die Aktien lauten auf den Namen."

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Thill, C. Petit, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34337. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013113562/50.

(130137228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Zouk SOL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.518.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of July.

Before Us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Zouk Solar Opportunities Limited, a company incorporated and existing under law of Jersey, with registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission, Companies Registry, under the number 100729 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Malcolm WILSON, director, residing professionally in Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 10 July 2013.

The above mentioned proxy, signed by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Zouk SOL S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 190,000.- (one hundred and ninety thousand Euro), whose registered office is at L-1855 Luxembourg, 47, Avenue John F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, of 19 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2394 of 1st October 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.518 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Edouard DELOSCH, then notary residing in Rambrouch, of 23 December 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 624 of 9 March 2012.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change the registered office of the Company from L-1855 Luxembourg, 47, Avenue John F. Kennedy to L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann and to amend subsequently the first paragraph of the Article 5 of the articles of association of the Company;

2. Dismissal of Mr Simon BARNES as Manager of category A of the Company with immediate effect;
3. Dismissal of Mrs Anne-Cécile JOURDREN VASSEUR as Manager of category A with immediate effect;
4. Appointment of Mr Malcolm WILSON as new Manager of category A of the Company;
5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the registered office of the Company from L-1855 Luxembourg, 47, Avenue John F. Kennedy to L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann and to amend subsequently the first paragraph of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

Art. 5. Registered office. (First paragraph). "The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to dismiss Mr Simon BARNES, professionally residing in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, as Manager of category A of the Company with immediate effect and resolved to grant full discharges to this person for the performance of his duties as far as legally possible.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to dismiss Mrs Anne-Cécile JOURDREN VASSEUR, professionally residing in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, as Manager of category A of the Company with immediate effect and resolved to grant full discharges to this person for the performance of his duties as far as legally possible.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint, for an unlimited duration, as new Manager of category A of the Company with immediate effect Mr Malcolm WILSON, director, born on 10 April 1957 in Nairobi (Kenya), professionally residing in L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour de juillet.

Pardevant Nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Zouk Solar Opportunities Limited, société à responsabilité limitée, soumis aux lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission, registre de commerce, sous le numéro 100729 (l'«Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Malcolm WILSON, administrateur, demeurant professionnellement à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé le 10 juillet 2013.

La procuration susmentionnée, signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de Zouk SOL S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 190,000,- (cent quatre-vingt-dix mille euros), dont le siège social est à L-1855 Luxembourg, 47, Avenue John F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 19 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2394 du 1er octobre 2008, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.518 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 23 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 624 du 9 mars 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de L-1855 Luxembourg, 47, Avenue John F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;
2. Révocation de Monsieur Simon BARNES en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
3. Révocation de Madame Anne-Cécile JOURDREN VASSEUR en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
4. Nomination de Monsieur Malcolm WILSON en tant que nouveau Gérant de catégorie A de la Société;
5. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1855 Luxembourg, 47, Avenue John F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Siège social. (Premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de révoquer Monsieur Simon BARNES, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et a décidé de lui donner entière décharge pour l'exercice de ses fonctions dans les limites prévues par la loi.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de révoquer Madame Anne-Cécile JOURDREN VASSEUR, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et a décidé de lui donner entière décharge pour l'exercice de ses fonctions dans les limites prévues par la loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer en tant que nouveau gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Malcolm WILSON, administrateur, né le 10 avril 1957 à Nairobi (Kenya), demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. WILSON, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8917. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 août 2013.

Référence de publication: 2013113692/126.

(130137909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Repco 21 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.427.140,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.184.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société
tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112651/22.

(130135693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

American Capital Acquisition Investments S.A. - Société anonyme de titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 177.153.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of June;

Before Us, M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

M^e Pierre MASSEHIAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company following the circular resolutions (as defined below) taken by all the directors of the Company on 18 June 2013 pursuant to article 15 paragraph 11 of the Company's articles of association.

A copy of these circular resolutions taken by the directors of the Company, having been signed "ne varietur" by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

- I. The Company has been incorporated under the name of "American Capital Acquisition Investments Ltd." in Bermuda.
- II. The Company has been renamed "American Capital Acquisition Investments S.A. Société anonyme de titrisation", transformed into a Luxembourg société anonyme having the corporate purpose of a securitization vehicle and which registered office has been relocated from Bermuda to 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg on 2 May 2013, by virtue of a deed of the undersigned notary, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 177153 and published at the Memorial C number 1185 of 21 May 2013.
- III. The share capital of the Company amounts at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000). The subscribed capital of the Company is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), represented by twelve thousand thirty-four (12,034) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and two thousand five hundred (2,500) non-voting preferred shares without designation of nominal value.

IV. According to article 5 paragraph 3 of the articles of association of the Company, the authorized capital is fixed at one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000) and article 5 paragraph 4 of the articles of association of the Company allows the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital during a period expiring five years after the date of publication of the articles of association of the Company in the Memorial C.

V. Pursuant to the circular resolutions taken by all the directors of the Company on 18 June 2013, the board of directors of the Company resolved to proceed with the increase of the share capital of the Company in an amount of twelve million one hundred thirty-five thousand eight hundred seventy-five United States Dollars (USD 12,135,875) by the issuance of three million five hundred twenty-seven thousand six hundred sixty-six (3,527,666) Ordinary Shares (the "Newly Issued Shares").

VI. GMACI Re Ltd., a company organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Victoria Place, 31 Victoria Street, Hamilton, HM10, Bermuda and registered under corporate number 45949, current holder of twelve thousand thirty-four (12,034) Ordinary Shares, subscribed for the Newly Issued Shares (the "Subscriber").

VII. The Newly Issued Shares have been entirely subscribed and paid in by the Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to twelve million one hundred thirty-five thousand eight hundred seventy-five United States Dollars (USD 12,135,875). The accuracy of this subscription has been evidenced to the undersigned notary by a certificate issued by BGL BNP PARIBAS as of 18 June 2013 (the "Certificate"), which having been signed "ne varietur" by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of twelve million one hundred thirty-five thousand eight hundred seventy-five United States Dollars (USD 12,135,875) is blocked on the bank account of the Company opened with BGL BNP PARIBAS as it has been evidenced to the undersigned notary by the Certificate.

IX. As a consequence of such increase of capital, the board of directors resolved to amend article 5 paragraphs 1 and 3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

Art. 5. Paragraph 1.

" **Art. 5. Share Capital.** The subscribed capital of the Company is set at twelve million one hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five United States Dollars (USD 12,185,875) represented by three million five hundred thirty-nine thousand seven hundred (3,539,700) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and two thousand five hundred (2,500) non-voting preferred shares (the "Preferred Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares") without designation of nominal value, which have been entirely paid up. Holders of Ordinary Shares shall be referred to hereafter as "Ordinary Shareholders" and individually as an "Ordinary Shareholder" and holders of Preferred Shares as "Preferred Shareholders" or individually as a "Preferred Shareholder"."

Art. 5. Paragraph 3. "The authorized capital is set at eighty-seven million eight hundred sixty-four thousand one hundred twenty-five United States Dollars (USD 87,864,125) represented by twenty-five million five hundred forty thousand three hundred thirty-four (25,540,334) Shares without designation of nominal value divided into twenty million five hundred forty thousand three hundred thirty-four (20,540,334) Ordinary Shares and five million (5,000,000) Preferred Shares."

Costs

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately EUR 4,400.- (four thousand four hundred Euros).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour de juin;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) sous-signé;

A COMPARU:

Maître Pierre MASSEHIAN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu des résolutions circulaires (telles que définies ci-dessous) prises par tous les administrateurs de la Société le 18 juin 2013 conformément à l'article 15 paragraphe 11 des statuts de la Société.

Une copie de ces résolutions circulaires prises par les administrateurs de la Société, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. La Société a été constituée sous la dénomination sociale de «American Capital Acquisition Investments Ltd.» aux Bermudes.

II. La Société a été renommée «American Capital Acquisition Investments S.A. Société anonyme de titrisation», a pris la forme d'une société anonyme luxembourgeoise, ayant un objet social de véhicule de titrisation et dont le siège social a été transféré des Bermudes au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, le 2 mai 2013, en vertu d'un acte du notaire soussigné, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177153 et publié au Mémorial C numéro 1185 le 21 mai 2013.

III. Le capital social de la Société s'élève à cinquante mille dollars américains (USD 50.000). Le capital souscrit de la Société s'élève à cinquante mille dollars américains (USD 50.000), réparti en douze mille trente-quatre (12.034) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et deux mille cinq cent (2.500) actions privilégiées sans droit de vote, sans désignation de valeur nominale.

IV. Selon l'article 5 paragraphe 3 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cent millions de dollars américains (USD 100.000.000) et l'article 5 paragraphe 4 des statuts de la Société autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé durant une période de cinq années à compter de la date de publication des statuts de la Société au Mémorial C.

V. En vertu des résolutions circulaires prises par tous les administrateurs de la Société le 18 juin 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze millions cent trente cinq mille huit cent soixante-quinze dollars américains (USD 12.135.875) par l'émission de trois millions cinq cent vingt-sept mille six cent soixante-six (3.527.666) Actions Ordinaires (les «Actions Nouvellement Emises»).

VI. GMACI Re Ltd., une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Victoria Place, 31 Victoria Street, Hamilton, HM10, Bermuda et immatriculée sous le numéro de société 45949, détenteur actuel de douze mille trente-quatre (12.034) Actions Ordinaires, a souscrit les Actions Nouvellement Emises (le «Souscripteur»).

VII. Les Actions Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites et libérées par le Souscripteur tel que décrit ci-dessus pour un apport en numéraire total de douze millions cent trente-cinq mille huit cent soixante-quinze dollars américains (USD 12.135.875). La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentant par un certificat émis par BGL BNP PARIBAS le 18 juin 2013 (le «Certificat»), qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

VIII. Le montant de douze millions cent trente-cinq mille huit cent soixante-quinze dollars américains (USD 12.135.875) est bloqué sur le compte bancaire de la Société ouvert avec tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant par le Certificat.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le conseil d'administration a décidé de modifier l'article 5 paragraphes 1 et 3 des statuts de la Société, qui doivent désormais être lus comme suit:

Art. 5. Paragraphe 1.

" **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à douze millions cent quatre vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze dollars américains (USD 12.185.875) représenté par trois millions cinq cent trente-neuf mille sept cent (3.539.700) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et deux mille cinq cent (2.500) actions privilégiées sans droit de vote (les «Actions Privilégiées» et ensemble avec les Actions Ordinaires, les «Actions») sans désignation de valeur nominale, qui ont été entièrement libérées. Les détenteurs d'Actions Ordinaires seront appelés ci-après les «Actionnaires Ordinaires» et, individuellement, un «Actionnaire Ordinaire» et les détenteurs d'Actions Privilégiées comme «Actionnaires Privilégiés» ou individuellement comme un «Actionnaire Privilégié».

Art. 5. Paragraphe 3. "Le capital autorisé est fixé à quatre-vingt-sept millions huit cent soixante-quatre mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 87.864.125) représenté par vingt-cinq millions cinq cent quarante mille trois cent trente-quatre (25.540.334) Actions sans désignation de valeur nominale, divisées en vingt millions cinq cent quarante mille trois cent trente-quatre (20.540.334) Actions Ordinaires et cinq millions (5.000.000) d'Actions Privilégiées."

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est évalué à environ EUR 4.400,- (quatre mille quatre cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MASSEHIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2013. LAC/2013/29560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013113745/146.

(130138066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Armout S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.288.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Alan Brooker Ltd, a company established under the laws of Ireland with registered office at 47 Oaklands Drive Rathgar Dublin 6, Ireland

Being represented by Ms. Magali Fétique, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which he declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "ARMONT S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishing these purposes.

The company can open branches in- and outside the country.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), divided into three hundred and ten (310) registered shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, fully paid up (by 100 %).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder(s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of Capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory Auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the Company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory Auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Tuesday of May, at 4.00 P.M., and for the first time in 2014.

17. Other General meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31, 2013.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party as represented has subscribed all the shares and has them fully paid up, by contribution in cash so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand four hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's address is set at L-1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. The following have been elected as Directors of the Company for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2017:

- Mr. Mauro CADORIN, born in Asolo (Italy) on the 24th of June 1974, residing at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

- Mr. Jean-Marie BETTINGER, born in Saint-Avold (France) on the 14 of March 1973, residing at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

- Mr. Magali FETIQUE, born in Metz (France) on the 1st of February 1981, residing at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

3. The statutory auditor will be Veridice S. à r.l., with registered office at L- 1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande Duchesse Charlotte, registered with the "Registre du commerce et des sociétés" in Luxembourg with number B 154843.

Prevailing version

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize le quinze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Alan Brooker Ltd, une société de droit Irlandais ayant son siège social à 47 Oaklands Drive Rathgar Dublin 6, Ireland

Etant représentée par Mme Magali Fetique, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «ARMONT S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de valeurs mobilières de toute nature et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille. En outre, la Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut effectuer toutes opérations relatives à des biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à la réalisation de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, conseil d'administration, commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou

plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 16 h 00 heures, et pour la première fois en 2014.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des Bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les trois cent dix (310) actions et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille quatre cents Euro.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au L-1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande Duchesse Charlotte.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2017.
 1. M. Mauro CADORIN, né à Asolo (Italie) le 24 juin 1974, demeurant à 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg
 2. M. Jean-Marie BETTINGER, né à Saint-Avold (France) le 14 mars 1973, demeurant à 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg
 3. Mme Magali FETIQUE, né à Metz (France) le 1 février 1981, demeurant à 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg
3. Est nommée commissaire aux comptes pour la même durée: Veridice S. à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154843

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par son nom,

prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. FETIQUE, J. ELVINGER.

113356

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33020. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013113783/424.

(130138331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Auhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 179.268.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of July.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Audrey Fabienne Sylvie Ledun, born in Lille (France), on December 13, 1966, with personal address at Domaine Val d'Azur, 2550 Route de Biot, 69 Allée des Lauriers, F-06560 Valbonne, France,

here represented by Mrs Sofia Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "AUHOLD S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at fifty-thousand Euros (EUR 50,000), represented by fifty-thousand (50,000) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager acting solely for an amount which does not exceed ten thousand Euros (EUR 10,000), or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Members Circular Resolutions") in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. Members Circular Resolutions signed by all the members are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless

otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and Payment

Mrs Audrey Fabienne Sylvie Ledun, pre-named, subscribes fifty-thousand (50,000) corporate units.

The amount of fifty-thousand Euros (EUR 50,000) is at the disposal of the Company by contribution in kind consisting in the contribution by Mrs Audrey Fabienne Sylvie Ledun, pre-named, to the Company, of fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each representing fifty percent (50%) of the corporate units of international quiding S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre du Commerce et des Sociétés") under number B171851 (the "Contributed Company"), and valued at fifty thousand Euro (EUR 50,000).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a declaration from Mrs Audrey Fabienne Sylvie Ledun, pre-named, as member of the Contributed Company.

Effective implementation of the contribution

Mrs Audrey Fabienne Sylvie Ledun, pre-named, declares that:

- 1) The description of the contribution in kind is correct;
- 2) The value of the contribution in kind is at least equal to fifty-thousand EUR (EUR 50,000); and
- 3) The contributed corporate units are freely transferable and not pledged.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1,750).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mrs Audrey Fabienne Sylvie Ledun, born in Lille (France), on December 13, 1966, with personal address at Domaine Val d'Azur, 2550 Route de Biot, 69 Allée des Lauriers, F-06560 Valbonne, France as category A manager of the Company;

Mr Paul de Haan, born in Alkmaar (the Netherlands), on June 20, 1971, with professional address at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category B manager of the Company;

Mr Maarten van de Vaart, born in Castricum (the Netherlands), on December 02, 1959, with professional address at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Audrey Fabienne Sylvie Ledun, née à Lille (France), le 13 décembre 1966, ayant son adresse personnelle au Domaine Val d'Azur, 2550 Route de Biot, 69 Allée des Lauriers, F-06560 Valbonne,

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est " AUHOLD S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000 EUR), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut(peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant agissant seul pour tout montant n'excédant pas dix mille Euros (10.000 EUR), ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée

Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

M. Audrey Fabienne Sylvie Ledun, prénommée, souscrit cinquante mille (50.000) parts sociales.

Le montant de cinquante mille Euros (50.000 EUR) est à la disposition de la Société, par apport en nature consistant en l'apport par M. Audrey Fabienne Sylvie Ledun, prénommée, à la Société, de cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, représentant cinquante pour cents (50%) des parts sociales de international quiding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171851 (la "Société Apportée"), et évaluées à cinquante mille Euros (50.000 EUR).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration de M. Audrey Fabienne Sylvie Ledun, prénommée, en tant qu'associé de la Société Apportée.

Réalisation effective de l'apport

M. Audrey Fabienne Sylvie Ledun, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- 1) La description de l'apport en nature est correcte;
- 2) La valeur de l'apport en nature est au moins de cinquante mille euros (50.000 EUR); et
- 3) Les parts sociales apportées sont librement transférables.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille sept cent cinquante Euros (1.750 EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Mme Audrey Fabienne Sylvie Ledun, née à Lille (France), le 13 décembre 1966, ayant son adresse personnelle au Domaine Val d'Azur, 2550 Route de Biot, 69 Allée des Lauriers, F-06560 Valbonne, France, comme gérant de catégorie A de la Société;

M. Paul de Haan, né à Alkmaar (Pays-Bas), le 20 juin 1971, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société;

M. Maarten van de Vaart, né à Castricum (Pays-Bas), le 02 décembre 1959, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2013. Relation: EAC/2013/10346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013113788/544.

(130138080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Airboxlab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 179.272.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Jacques Touillon, gérant de société, né le 17 février 1963 à Nantua/France, demeurant à F-54000 Nancy, 12 rue Lepois,

ici représenté aux fins des présentes par Maître Michel Vallet, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 70 avenue Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 27 juin 2013.

2) Monsieur Inouk Bourgon, gérant de société, né le 20 mars 1983 à Nancy/France, demeurant à F-54000 Nancy, 53 rue Charles III,

ici représenté aux fins des présentes par Maître Michel Vallet, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 70 Avenue Grande-duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 27 juin 2013.

3) Monsieur Olivier Vonet, business development manager, né le 24 mai 1963 à Pau/France, demeurant à F-78670 Villennes-sur-Seine, 21 rue Parvery,

ici représenté aux fins des présentes par Maître Michel Vallet, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 70 Avenue Grande-duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 27 juin 2013.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions créées ci-après une société anonyme sous la dénomination de:

AIRBOXLAB S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet, en tous pays:

- l'activité spécialisée, scientifique et technique, dans le domaine environnemental,
- le conseil en environnement, en sécurité, en prévisions multifactorielles
- la conception, la création, le développement, la commercialisation, directe et à distance, et la gestion des outils de mesure, d'analyse et de prévision basés sur la technologie internet,
- les actions de formation, d'animation et d'accompagnement pédagogique permettant la mise en œuvre de stratégies et d'actions d'amélioration des comportements dans le domaine environnemental, y compris la gestion des outils correspondants,

- la conception, la création et le développement d'actions et de support de communication en liaison avec l'environnement,
- toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité,
- la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises, groupements d'intérêts économiques et sociétés, créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment la voie de création de sociétés nouvelles ou de fonds de commerce, apport, souscription ou achat d'actions ou de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de sociétés en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) ACTIONS d'une valeur nominale de UN EURO (€ 1,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration ou, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2014.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin 2015.

113368

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Jacques Touillon, préqualifié quinze mille cinq cents actions	15.500
2) Monsieur Inouk Bourgon, préqualifié dix mille deux cent trente actions	10.230
3) Monsieur Olivier Vonet, préqualifié, cinq mille deux cent soixante-dix actions	5.270
TOTAL: trente et un mille actions	31.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires précités, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois Sont nommés administrateurs:

- 1) Monsieur Jacques Touillon, préqualifié,
- 2) Monsieur Inouk Bourgon, préqualifié,
- 3) Monsieur Olivier Vonet, préqualifié.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

CG COM S.à.r.l., établie à L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitburg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Vallet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9524. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113770/139.

(130138039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Acord International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 68, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 51.407.

L'an deux mille treize, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ACORD INTERNATIONAL S.A.», établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 68, rue de Beggen, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 448 de 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51407.

La séance est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Madame Anne-Marie THEISEN, demeurant à L-7255 Helmsange, 14, rue des Vergers.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. - Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société poursuit comme objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

- les études et analyses de marché, d'opinion et de communication, ainsi que le développement de projets et la consultation socio-économique,
- les conseils et services en gestion et organisation d'entreprises, les opérations se rapportant à la sélection et à la fourniture de personnel ainsi que tous les autres services qui s'y rattachent,
- l'organisation, l'élaboration, la réalisation de formations, l'évaluation des compétences ainsi que tous les autres services qui s'y rattachent,
- les approches interactionnelles de coaching individuel, d'équipes et de groupes et des thérapies brèves,
- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au marketing ou à la communication,
- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'organisation de congrès ou de conférences,
- la représentation et l'intervention en tant qu'intermédiaire commercial,
- tous services fournis aux entreprises ou aux particuliers autres que ceux régis par un accès spécifique.

La Société pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'opérer la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celle-ci; elle pourra acquérir et mettre en valeur des biens meubles et immeubles, des brevets, des marques de fabrique et autres droits. La Société pourra emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

Elle pourra ainsi emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

En général la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières liées directement ou indirectement à son objectif social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.»

2. - Refonte complète des statuts de la société.

3. - Constatation de la démission de 2 administrateurs en fonction savoir Madame Elisabeth HERR et Madame Nadine SPODEN, et confirmation que Madame Anne-Marie THEISEN restera administrateur unique de la société.

4. - Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société.

5. - Divers.

II. - Qu'il résulte d'une liste de présence que les MILLE DEUX CENT SOIXANTE (1.260) actions, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 31.500.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société poursuit comme objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

- les études et analyses de marché, d'opinion et de communication, ainsi que le développement de projets et la consultation socio-économique,
- les conseils et services en gestion et organisation d'entreprises, les opérations se rapportant à la sélection et à la fourniture de personnel ainsi que tous les autres services qui s'y rattachent,
- l'organisation, l'élaboration, la réalisation de formations, l'évaluation des compétences ainsi que tous les autres services qui s'y rattachent,
- les approches interactionnelles de coaching individuel, d'équipes et de groupes et des thérapies brèves,
- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au marketing ou à la communication,
- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'organisation de congrès ou de conférences,
- la représentation et l'intervention en tant qu'intermédiaire commercial,
- tous services fournis aux entreprises ou aux particuliers autres que ceux régis par un accès spécifique.

La Société pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'opérer la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celle-ci; elle pourra acquérir et mettre en valeur des biens meubles et immeubles, des brevets, des marques de fabrique et autres droits. La Société pourra emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

Elle pourra ainsi emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

En général la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières liées directement ou indirectement à son objectif social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «ACORD INTERNATIONAL S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société poursuit comme objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

- les études et analyses de marché, d'opinion et de communication, ainsi que le développement de projets et la consultation socio-économique,
- les conseils et services en gestion et organisation d'entreprises, les opérations se rapportant à la sélection et à la fourniture de personnel ainsi que tous les autres services qui s'y rattachent,
- l'organisation, l'élaboration, la réalisation de formations, l'évaluation des compétences ainsi que tous les autres services qui s'y rattachent,
- les approches interactionnelles de coaching individuel, d'équipes et de groupes et des thérapies brèves,
- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au marketing ou à la communication,
- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'organisation de congrès ou de conférences,
- la représentation et l'intervention en tant qu'intermédiaire commercial,
- tous services fournis aux entreprises ou aux particuliers autres que ceux régis par un accès spécifique.

La Société pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'opérer la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celle-ci; elle pourra acquérir et

mettre en valeur des biens meubles et immeubles, des brevets, des marques de fabrique et autres droits. La Société pourra emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

Elle pourra ainsi emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

En général la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières liées directement ou indirectement à son objectif social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.500.-(trente-et-un mille cinq cents euros), représenté par 1.260 (mille deux cent soixante) actions, d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 10 avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou par mail une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par mail un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par fax ou par mail, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par les signatures collectives de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, dont obligatoirement la signature de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Article 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions de Madame Elisabeth HERR et de Madame Nadine SPODEN et leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale confirme le mandat de l'administrateur actuel en fonction, Madame Anne-Marie THEISEN, née à Paris (14^e) le 25 mai 1961, demeurant à L-7255 Helmsange, 14, rue des Vergers, laquelle sera dès à présent l'administrateur unique de la société

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société Madame Annette MICHELS, pour une période supplémentaire de 2 ans, allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 et statuant sur les comptes de l'année 2014.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: THEISEN, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01/08/2013. Relation: EAC/2013/10234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 août 2013.

Référence de publication: 2013113762/254.

(130138586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Ferrosan Medical Devices Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 3.693.240,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 158.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013110067/10.

(130134264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

BioAmber International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.728.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of July.

Before Us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"BioAmber Inc.", a Minnesota incorporated company having its registered office at 3850 Annapolis Lane North, Plymouth MN, 55447 (United States of America) and registered with the Secretary of the State of Minnesota under number 4612067 8100, represented by BioAmber - Luxembourg Branch, a branch established under the laws of Luxembourg on 20 September 2011 by having its registered address at 49 route d'Arlon L-1140 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 164.106, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Audrey Sebe, lawyer, professionally residing at L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager, by virtue of a power of attorney given under private seal July the 15th, 2013, which, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of BioAmber International S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 320,000.- (three hundred and twenty thousand Euro), whose registered office is at L-1140 Luxembourg 49, route d'Arlon, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, of 20 Septembre 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2804 of 17 November 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.728 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître François Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, of 15 December 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 568 of 3 March 2012.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Modification of the fourth paragraph of article 2 of the english version of the articles of association, by the addition of the following quotation: «may contract borrowings and grant loans, advances, guarantees or securities, in whatsoever form» in order to adopt it to the English version of the French translation of the articles of association: «peut emprunter et accorder (...) tous concours, prêts, avances, ou garanties»;

2. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the fourth paragraph of article 2 of the english version of the articles of association, by the addition of the following quotation: «may contract borrowings and grant loans, advances, guarantees or securities, in whatsoever form» in order to adopt it to the English version of the French translation of the articles of association and to amend subsequently the Article 2 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto, among others in relation with developing, making, having made, distributing, using, offering for sale, selling, having sold, importing or exporting bio-based succinic acid and derivative products, either by the company alone or with other partners or through licensing agreements. The company may also acquire or manage any patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto, as well as any other kind of intangible rights.

The company may contract borrowings and grant loans, advances, guarantees or securities, in whatsoever form, to the affiliated companies or entities and to any other companies in which it takes some direct or indirect interest.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at eight hundred Euro (EUR 800,-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour de juillet.

Par-devant Nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

«BioAmber Inc.», une société constituée dans l'Etat du Minnesota, ayant son siège social au 3850 Annapolis Lane North, Plymouth MN, 55447 (Etats-Unis d'Amérique) et immatriculée auprès du "Secretary of the State of Minnesota" sous le numéro 4612067 8100, représentée par BioAmber - Luxembourg Branch, succursale établie en date du 20 septembre 2011 selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 49 route d'Arlon L-1140 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 164.106, Associé Unique»),

ici représenté par Maître Audrey Sebe, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 juillet 2013, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de BioAmber International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de USD 320,000,- (trois cents vingt mille euros), dont le siège social est à L-1140 Luxembourg 49, route d'Arlon, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2804 du 17 novembre 2011, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.728 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître François KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 568 du 3 mars 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 2 paragraphe 4 de la version anglaise des statuts de la Société par l'ajout de la mention: «may contract borrowings and grant loans, advances, guarantees or securities, in whatsoever form» afin de la mettre en conformité avec la version française des statuts: «peut emprunter et accorder (...) tous concours, prêts, avances, ou garanties»;

2. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 2 paragraphe 4 de la version anglaise par l'ajout de la mention: «may contract borrowings and grant loans, advances, guarantees or securities, in whatsoever form» afin de la mettre en conformité avec la version française des statuts et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto, among others in relation with developing, making, having made, distributing, using, offering for sale, selling, having sold, importing or exporting bio-based succinic acid and derivative products, either by the company alone or with other partners or through licensing agreements. The company may also acquire or manage any patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto, as well as any other kind of intangible rights.

The company may contract borrowings and grant loans, advances, guarantees or securities, in whatsoever form, to the affiliated companies or entities and to any other companies in which it takes some direct or indirect interest.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SEBE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2013. Relation: DIE/2013/9154. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013113799/126.

(130138827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.322.025,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 111.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110069/10.

(130134010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Frostbite I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 36.100.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 158.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Anke Jager.

Référence de publication: 2013110077/10.

(130133751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Fendi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 76.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110081/10.

(130134054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 150.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013110087/10.

(130133332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Saim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 79.378.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAIM S.A.

Jacopo ROSSI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013110589/12.

(130133949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.